ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

Objet : Contrôle de qualité des travaux de confection, mise en place, peinture et écriture des bornes des points de repère du réseau routier RP relevant de la S.E.T.L de Rhamna

NOTE DESCRIPTIVE

Termes de référence et prescriptions

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent Bon de commande a pour objet :
Contrôle de qualité des travaux de confection, mise en place, peinture et écriture des bornes des points de repère du réseau routier RP relevant de la SETL de Rhamna

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DU CONTROLE

Les prestations à exécuter au titre du présent BC comprennent les essais sur agrégats, béton B25 et peinture.

ARTICLE 3 : GARANTIES EXIGEES (QUALIFICATIONS DEMANDEES)

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGEES
CQ (Contrôle de qualité)	4	C.Q.7 (Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants)

ARTICLE 4 : DEFINITION DES PRIX

Prix n° 1 : Analyse granulométrique à sec :

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de l'essai d'Analyse granulométrique à sec selon la norme marocaine NM10.1.700 pour les Granulats : Version 2008 –et Sols : NM13.1.008 Version 1998. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 2 : Equivalent de sable :

Ce prix rémunère à l'unité la réalisation de l'essai d'équivalent de sable (0/5) selon la norme marocaine NM10.1.147. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 3 : Propreté des granulats :

Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la propreté d'un granulat selon la norme marocaine NM 10.1.169. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 4 : Mesure de dureté los Angles :

Ce prix rémunère à l'unité la mesure de dureté Los Angeles selon la norme NM EN 1097-2. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 5 : Mesure de la porosité volumique des granulats pour béton :

Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la porosité volumétrique des granulats pour béton selon la norme marocaine NM EN 1097-3. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 6 : Essai de compression simple d'un béton (01 Unité = 06 éprouvettes) :

Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la Résistance à la compression simple d'un cylindre 16x32 cm selon la norme marocaine NM 12390-6 et son interprétation vis-à-vis de la conformité selon la NM 10.1.008 édition 2008. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 7 : Essai d'affaissement au cône d'Abrams :

Ce prix rémunère à l'unité la Plasticité au cône d'Abrams sur béton selon la norme NM 12350-2. Ce prix comprend également les frais relatifs à l'émission des résultats d'essai y compris commentaires et recommandations éventuelles.

Prix n° 8 : Identification de la peinture (chaque 100 bornes pour 3 couches de peinture)

Ce prix rémunère à l'unité l'identification des produits de peintures selon la norme marocaine NM10.9.208.

Prix n°9 : La production du rapport de synthèse définitif en Trois exemplaires :

Ce prix rémunère à l'unité la production du rapport de synthèse définitif en Trois exemplaires selon les normes marocaines en vigueur.